

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 17 novembre 2023

CDBIO / RAP 4

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS
DANS LES DOMAINES DE LA BIOMÉDECINE ET DE LA SANTÉ (CDBIO)**

4e réunion

14-17 novembre 2023

Riga, Lettonie

Rapport

Conférence "Promouvoir l'autonomie dans les soins de santé mentale" [Conférence - Promouvoir l'autonomie dans les soins de santé mentale - Droits de l'homme et biomédecine \(coe.int\)](#)

1. Les délégations sont invitées à échanger sur la conférence "Promouvoir l'autonomie dans les soins de santé mentale" qui s'est tenue le 14 novembre 2023 et qui a été organisée en coopération avec le médiateur de la République de Lettonie et l'Université de Lettonie, dans le cadre de la présidence lettone du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
2. Les délégations saluent l'opportunité de partager l'expérience d'autres pays à travers des exemples concrets, et les nouvelles synergies qui pourraient être créées sur cette base.
3. Un observateur note les progrès réalisés au fil des ans dans le cadre des travaux du CDBIO et apprécie la volonté de changement dans le domaine des soins de santé mentale.
4. L'importance de l'équipe pluridisciplinaire et la nécessité d'un partenariat illustré par les exemples sont soulignées. L'importance de la voix des patients et la nécessité d'un véritable partenariat avec les personnes qui cherchent à se faire soigner, en tant qu'experts pour elles-mêmes, sont soulignées. Un observateur insiste sur le besoin de ressources et de soutien pour les personnes ayant une expérience vécue.
5. Il est noté que ces exemples illustrent le changement culturel nécessaire pour passer de l'hôpital à des modalités de soins diversifiées. La nécessité de renforcer les capacités des professionnels est également soulignée.
6. Une délégation souligne l'intérêt d'examiner également le rapport coût-efficacité pour soutenir les changements. Des recherches déjà effectuées ont prouvé que, contrairement à ce que l'on croit souvent, ces pratiques favorisant l'autonomie permettent d'économiser de l'argent en permettant, par exemple, à une personne de retourner au travail.
7. Le CDBIO remercie le Bureau du Médiateur de la République de Lettonie et l'Université de Lettonie pour l'excellente organisation, leur soutien et la façon dont ils ont accueilli le Comité.

I. Adoption de l'ordre du jour

8. Siobhan O'Sullivan (Irlande), Présidente du CDBIO, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
9. L'ordre du jour est adopté. Il figure à l'annexe II du présent rapport.

II. Projet de recommandation sur le respect de l'autonomie dans les soins de santé mentale

10. Le CDBIO examine le projet de recommandation sur le respect de l'autonomie dans les soins de santé mentale, révisé à la lumière des commentaires reçus des délégations.
11. En ce qui concerne l'article 2, une délégation suggère que le futur exposé des motifs (EM) précise que les "soins de santé mentale" comprennent également les soins dispensés par les services sociaux connexes.
12. Concernant l'article 3, sous-section 2, une délégation suggère qu'il serait utile de préciser explicitement que les "garanties juridiques" (qui peuvent évoluer au fil du temps) devraient respecter la dignité humaine. Il est convenu d'ajouter l'expression "respecter la dignité humaine" à la fin de la disposition.

13. A propos de l'article 6, une délégation suggère que l'expression "les personnes ayant une expérience vécue des soins de santé mentale devraient être impliquées" soit remplacée par "les personnes ayant une expérience vécue des soins de santé mentale devraient être impliquées par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives", afin d'être plus conforme au libellé de la CDPH (observation générale 7). Une discussion s'ensuit et les délégations soulignent le risque de voir des personnes s'exprimer au nom d'autres personnes, ainsi que la nécessité d'une approche structurée et organisée de la consultation des personnes handicapées en général. Il est également reconnu que dans un certain nombre d'États membres, de telles organisations n'existent pas. Un accord est trouvé concernant l'expression "personnes ayant une expérience vécue, à titre individuel ou par l'intermédiaire d'organisations représentatives" et il est convenu que l'EM développerait la nécessité d'encourager le développement d'organisations dans les pays où elles n'existent pas et de faire référence aux organisations régionales européennes.
14. Une délégation s'inquiète de la confusion possible, à l'article 8, entre la "planification préalable des soins" et les "directives anticipées" qui pourraient englober les questions de fin de vie et suggère de reformuler en utilisant un langage similaire à celui de l'article 9 de la Convention d'Oviedo. Au cours de la discussion qui suit, le Comité convient que, dans cette recommandation et cette disposition, la "planification préalable des soins" se référerait au plan de traitement ou aux soins d'une personne en rapport avec le problème de santé mentale en question et non à d'autres situations (telles que les situations de fin de vie). Elle permet également de préciser que le champ d'application de la disposition s'étend aux situations de crise future sans s'y limiter. Un consensus se dégage sur la formulation suivante "Les personnes recevant des soins de santé mentale devraient être encouragées à exprimer leurs préférences et leurs souhaits concernant leurs soins futurs" et il est convenu qu'une référence aux situations de crise serait faite dans l'EM.
15. Une délégation estime que l'objet de l'article 9 (l'amélioration de l'environnement des établissements de soins de santé mentale) peut s'écarter de la nécessité de donner la priorité aux soins de proximité ; en d'autres termes, il ne faudrait pas supposer que l'adaptation des établissements existants serait suffisante. Il est convenu que l'EM précisera que la disposition ne s'applique pas uniquement aux institutions et que, d'une manière générale, il est nécessaire d'évoluer vers des soins de proximité. Une délégation suggère en outre que l'environnement respecte la vie privée des personnes et il est convenu que l'EM inclurait également une référence à cet égard.
16. En ce qui concerne l'article 10, plusieurs délégations suggèrent que la note de bas de page mentionne également "d'autres services de soins de santé (importants) et d'autres services d'aide à la décision".
17. A propos de l'article 11, une délégation estime que le libellé pourrait être modifié pour refléter le fait que les membres de la famille (d'une personne recevant des soins de santé mentale) ne peuvent jamais être consultés sans l'accord de la personne concernée. Il est convenu que ce point serait mentionné dans l'EM, tout en reconnaissant que des règles différentes peuvent s'appliquer dans le cas d'enfants recevant des soins.
18. A l'article 12, une délégation suggère de préciser que les réponses aux plaintes devraient être "appropriées et dans un délai raisonnable". En outre, il est suggéré et convenu que l'EM précise que les personnes souhaitant déposer une plainte devraient être soutenues (de diverses manières), afin que le mécanisme de plainte soit "effectif".
19. Il est suggéré et convenu d'ajouter, à l'article 13, une référence à la "récupération" dans le texte actuel et de développer cette notion dans l'EM.

20. Une délégation suggère d'ajouter, à l'article 14, à la fin de la phrase, les mots "et de promouvoir leur acceptation par la société" : "et de promouvoir leur acceptation dans la société". Il est également suggéré et accepté de modifier le titre de l'article en "Mesures contre la stigmatisation et la discrimination". Ceci tient compte de l'accord sur le fait que la disposition doit couvrir la nécessité de prévenir toute stigmatisation et discrimination future et de lutter contre la stigmatisation et la discrimination existantes.
21. A l'article 15, il est suggéré et convenu de remplacer "formation suffisante" (qui pourrait être interprétée comme "minimale") par "formation appropriée". L'EM précisera la nature de la formation.
22. Il est suggéré et accepté de remplacer, à l'article 16, les termes «accroître» par "promouvoir" et "*promoted*" par "*encouraged*" (en anglais uniquement. Français inchangé).
23. En ce qui concerne l'article 18, une délégation suggère de préciser que le suivi devrait être "régulier". Au cours de la discussion qui s'ensuit, d'autres délégations estiment que le terme "suivi" implique la régularité. Il est convenu de ne pas modifier le texte de la disposition, mais que l'EM soulignerait le fait que le suivi devrait être considéré comme un processus continu. En outre, il est suggéré et convenu de remplacer "normes" par "principes établis dans la présente recommandation".
24. Une délégation demande au Comité s'il serait utile de développer le texte de l'article 19, en ajoutant une référence à la "tenue de registres". La discussion qui s'ensuit met en évidence la difficulté pour la recommandation d'énoncer ou d'énumérer les informations qui devraient être enregistrées. Il est convenu que les "examens locaux" pourraient inclure les audits et que cela pourrait être mentionné dans l'EM.
25. En ce qui concerne l'article 20, il est suggéré et accepté de remplacer "accroître" par "promouvoir" (comme à l'article 16).
26. Le CDBIO convient de soumettre le projet, en tant que document de travail, à une consultation ciblée (du 4 décembre 2023 au 16 février 2024) en vue de finaliser et d'approuver le projet de recommandation d'ici la fin de l'année 2024. Le texte sera soumis à une liste de parties prenantes concernées, y compris toutes celles ayant répondu à des consultations antérieures relatives à la santé mentale, ainsi qu'à tous les intervenants de la conférence tenue le 14 novembre. Il est convenu de conserver les notes de bas de page, donnant des indications sur l'EM à venir.

III. Intelligence artificielle et biomédecine

27. Joni Komulainen, Président du Groupe de rédaction, présente le rapport sur l'impact de l'IA sur la relation "patient-médecin", révisé à la lumière des commentaires des délégations au CDBIO et des participants au forum pilote des jeunes sur l'IA dans les soins de santé, qui s'est tenu le 6 juin 2023.
28. Les délégations au CDBIO accueillent favorablement le projet révisé, soulignant sa qualité, son utilité et son approche bien structurée des questions soulevées par l'IA. Le potentiel de l'IA pour transformer et/ou soutenir les systèmes de santé est mis en évidence, suggérant la nécessité de souligner les opportunités et modifier le ton du rapport en conséquence .
29. Certaines délégations demandent des éclaircissements sur la formulation, d'autres considèrent que les questions de partialité et de responsabilité (« *liability* » en anglais) (responsabilité et éthique) des systèmes d'IA pourraient être approfondies. Le Président souligne la nécessité d'explorer plus avant la relation thérapeutique pour voir comment elle évoluera et/ou devrait évoluer - en d'autres termes, quelle relation patient-médecin pourrait être envisagée à l'avenir

grâce à l'IA et comment s'assurer qu'elle préserve la dignité humaine et les droits et libertés fondamentaux de l'individu.

30. Un échange de vues a lieu sur la nécessité d'une consultation ciblée sur le rapport, afin d'intégrer efficacement les points de vue des différentes parties prenantes, y compris ceux des patients et des professionnels de la santé. Le CDBIO convient d'organiser une consultation ciblée sur le rapport (du 1er décembre 2023 au 31 janvier 2024 environ) – visant les associations de patients et des instances représentant les professionnels de santé, et de charger le Groupe de rédaction de le réviser à la lumière des commentaires qui seront reçus, afin qu'il puisse être finalisé et adopté lors de sa prochaine session plénière, en juin 2024.

IV. Aperçu de la législation et des pratiques en matière de droits des patients

31. La Présidente rappelle aux délégations que le Comité des Ministres avait demandé une vue d'ensemble de la législation nationale sur la protection et la promotion des droits des patients.
32. Le Dr Rumi Yotova (Royaume-Uni) présente les premiers résultats de son analyse des réponses au questionnaire adressé aux délégations en vue d'obtenir cette vue d'ensemble (sa présentation PowerPoint figure à l'annexe III du présent rapport). Elle note quatre domaines dans lesquels une grande diversité peut être constatée entre les États membres : la réglementation sur la génétique, la santé reproductive, les soins de santé mentale et la recherche biomédicale. Elle indique également que seuls cinq États membres (sur les 18 qui ont répondu) disposent d'une législation spécifique concernant l'accès aux soins de santé pour les groupes marginalisés. En outre, seuls deux États membres indiquent qu'ils exigent que les professionnels de la santé bénéficient d'une formation sur les droits des patients. Elle souligne également l'absence de réglementation en matière de consultation publique dans neuf États membres.
33. En réponse à une question sur les aspects de santé publique et de prévention en relation avec les droits des patients, le Dr Yotova précise que les réponses ne permettent pas d'identifier ces aspects ; il en va de même pour les droits des générations futures.
34. Les délégations remercient Mme Yotova pour le travail accompli jusqu'à présent. Elles reconnaissent sa pertinence dans le contexte de l'exercice « d'horizon scanning ».
35. Le CDBIO convient de publier les réponses au questionnaire sur les systèmes de soins de santé centrés sur les droits des patients, et de publier l'analyse des réponses effectuée par Rumiana Yotova (Royaume-Uni), dans un document distinct, une fois qu'elle aura été finalisée.

V. Accès équitable aux traitements et technologies innovants et appropriés dans le domaine des soins de santé

36. La Présidente rappelle que lors de sa 3e réunion plénière, le CDBIO était convenu de ne pas préparer un nouveau projet de recommandation visant à garantir un accès équitable aux traitements et technologies innovants, mais de confier à un Groupe de rédaction la rédaction d'un document de discussion sur la question. Le document de discussion devait examiner comment les principes généraux et procéduraux de la Recommandation CM/Rec(2023)1 s'appliquent également aux processus de prise de décision concernant les traitements et technologies innovants.
37. La Présidente invite Tomáš Doležal, Président du Groupe de rédaction, à présenter l'avant-projet de document de discussion, la méthodologie adoptée, les résultats et les conclusions. Elle invite ensuite les délégations à exprimer leur point de vue sur la manière de poursuivre le processus, sur la forme de l'instrument écrit à élaborer et sur les éléments supplémentaires importants qui pourraient être abordés.

38. Les délégations accueillent favorablement le projet de document de discussion, l'analyse effectuée et le résumé des travaux réalisés par d'autres organisations internationales. Les délégations conviennent de confier au Groupe de rédaction le soin de poursuivre les travaux en élaborant un livre blanc contenant de plus amples informations, une analyse plus approfondie et des exemples supplémentaires.
39. Les délégations conviennent que le champ d'application des travaux devrait être étendu au-delà des traitements et technologies innovants destinés à des états de santé graves ou mettant en jeu le pronostic vital des patients ; le champ d'application devrait prendre en compte un éventail plus large d'états de santé des patients, pour autant que la sécurité et l'efficacité des traitements et technologies innovants concernés soient étayées par des preuves scientifiques.
40. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme devrait être prise en compte, en particulier pour les cas de traitement expérimental. Le livre blanc pourrait inclure des considérations sur les tensions possibles créées par les traitements et technologies innovants entre les droits individuels et les besoins de santé publique, ainsi que sur la perspective à long terme des choix des décideurs. Le projet de livre blanc sera présenté lors de la cinquième réunion plénière du CDBIO.

VI. Guide sur la participation des enfants au processus de prise de décision sur les questions relatives à leur santé

41. Ritva Halila, Co-Présidente du Groupe de rédaction sur le guide présente la version finale du guide. Le Secrétariat indique que le texte a été modifié à la lumière des commentaires reçus des délégations au CDENF et au CDBIO, dont la plupart concernaient des références aux législations nationales. Le texte a également été enrichi grâce à des exemples supplémentaires.
42. Deux délégations font part de difficultés concernant le contenu de l'Observation générale 12 (2009) de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant le droit de l'enfant d'être entendu, qui est citée dans le guide, et se réfèrent spécifiquement au paragraphe suivant : "*Il faut que les États parties adoptent des lois ou règlements propres à assurer aux enfants l'accès, sans le consentement de leurs parents, à des conseils et avis médicaux confidentiels, sans considération de l'âge de l'enfant, lorsque cela est nécessaire pour la sécurité ou le bien-être de l'enfant. Pareil accès peut être nécessaire pour des enfants qui, par exemple, sont victimes de violence ou d'abus chez eux, ont besoin d'une éducation ou de services en matière de santé de la procréation, ou sont en conflit avec leurs parents au sujet de l'accès aux services de santé. Le droit à des conseils et des avis est distinct du droit de donner son consentement à un acte médical et ne devrait être assujéti à aucune limite d'âge.* » Une autre délégation indique un problème similaire avec l'âge limite au-dessus duquel les enfants peuvent décider sans autorisation parentale.
43. Toutefois, aucune de ces délégations n'a d'autre difficulté avec le Guide. Deux de ces délégations font chacune une déclaration qui figure en annexe IV au présent rapport.
44. Le CDBIO adopte, à l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions, le Guide sur la participation des enfants aux décisions concernant leur santé, élaboré conjointement avec le CDENF, et convient de le présenter au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.
45. Le CDBIO se félicite de la version en ligne du guide sur la participation des enfants aux décisions concernant leur santé et échange sur les suites possibles à donner au Guide, notamment par sa traduction dans des langues non officielles, d'autres activités de diffusion et l'élaboration éventuelle de matériel connexe adapté aux enfants.

VII. Préparation d'un nouveau plan d'action stratégique (PAS II)

46. La Présidente du CDBIO rappelle la décision prise par le Comité lors de sa dernière réunion plénière d'élaborer un nouveau plan d'action stratégique d'ici la fin de 2025 et d'organiser un exercice d'« horizon scanning » à cette fin en 2024. Un Groupe de rédaction a été mis en place pour proposer une méthodologie pour cet exercice.
47. Le Groupe de rédaction a préparé un questionnaire destiné aux délégations, aux comités nationaux d'éthique et aux institutions nationales des droits humains. En accord avec le Bureau, ce questionnaire a déjà été envoyé pour réponse avant le 31 janvier 2024, afin de bénéficier des réponses pour préparer l'événement d'« horizon scanning » prévu le 3 avril 2024, à Paris.
48. Les délégations soulignent l'importance de bénéficier des perspectives de jeunes pour l'exercice d'« horizon scanning ». La suggestion du Secrétariat de s'adresser au(x) comité(s) de la jeunesse compétent(s) du CdE ainsi que, dans la mesure du possible, aux organes compétents mis en place par d'autres organisations intergouvernementales, tels que YouthWise à l'OCDE, est approuvée.
49. Une délégation souligne également la nécessité de renforcer les liens avec l'UE. Le comité inter-institutions des Nations Unies sur la bioéthique pourrait également constituer une bonne occasion pour un échange d'informations.
50. La Présidente présente la proposition du Groupe pour l'événement d'« horizon scanning » auquel seront invités des intervenants de haut niveau, notamment des universitaires et des leaders d'opinion. La réunion sera adossée à celle du Bureau et s'étendra aux membres du Groupe de rédaction pour l'« horizon scanning ». Elle invite les délégations à identifier des sujets spécifiques qu'elles considèrent comme particulièrement pertinents afin de pouvoir identifier les orateurs adéquats. Ces sujets pourraient être liés aux développements technologiques, à l'évolution des pratiques ou à l'attitude de la société.
51. Les thèmes suivants sont mentionnés par les délégations :
- Impact du changement climatique sur la santé
 - Pénurie de professionnels de la santé
 - Discrimination à l'égard des LGBTI+
 - Représentation des minorités dans les essais cliniques
 - Intégration des considérations bioéthiques dans les politiques futures
 - Enfants nés d'un don de gamètes
 - Méfiance à l'égard de la science
 - Euthanasie et suicide assisté
 - Déterminants sociaux de la santé à inclure dans les soins
 - Génomique et autonomie de l'enfant
 - IA et procédure de consentement éclairé
 - Robotique et personnes âgées
 - Toutes les perceptions de l'âge dans la société
 - Embryon synthétique
52. Le CDBIO approuve la proposition faite par le Groupe de rédaction chargé d'organiser l'exercice d'« horizon scanning » en vue d'élaborer un nouveau plan d'action stratégique (2026 -2029).
53. Les **délégations sont invitées à répondre au questionnaire conçu à cet effet avant le 31 janvier 2024 et à envoyer les noms d'éventuels intervenants de haut niveau pour l'événement d'analyse de l'horizon qui se tiendra le 3 avril 2024, à Paris.**

VIII. Elections au Bureau

54. Les mandats de la Présidente et du Vice-Président, élus en novembre 2022, arrivent à échéance. En outre, le mandat de Mark Bale (Royaume-Uni) au sein du Bureau arrive également à son terme et il n'est pas rééligible.
55. Le CDBIO, par acclamation :
- réélit Siobhan O'Sullivan (Irlande), en tant que Présidente, pour un nouveau mandat d'un an, non renouvelable;
 - réélit Tomas Dolezal (République tchèque), en tant que Vice-Président, pour un nouveau mandat d'un an, non renouvelable ;
 - élit Sanne Van Weezel (Pays-Bas), au sein du Bureau pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

IX. Divers

a. Forum de la jeunesse

56. La rapporteure du forum pilote de la jeunesse, Tesi Aschan, présente son rapport qui résume les principaux enseignements tirés de l'événement, en explorant ses forces et ses opportunités ainsi que ses caractéristiques uniques (par exemple, la culture et la langue partagées par les jeunes participants).
57. Un échange de vues a lieu sur la manière d'organiser un forum de la jeunesse diversifié et de plus grande envergure en 2025. Une discussion s'ensuit sur les aspects pratiques et la faisabilité d'un tel forum (notant la nécessité d'établir des objectifs clairs, de décider de l'ampleur de l'événement, d'assurer le financement du/des forum(s) et de déterminer la meilleure façon de désigner les représentants de la jeunesse).
58. Sur proposition de la Présidente, le CDBIO convient de mettre en place un Groupe de rédaction chargé d'examiner la faisabilité d'un forum des jeunes à plus grande échelle en 2025, en vue de rendre compte de ses conclusions lors de sa prochaine plénière en juin 2024.

b. Lancement du Guide sur la littératie en santé

59. Le CDBIO accueille favorablement le programme de la conférence "Littératie en santé et droits humains – favoriser la confiance et l'accès équitable aux soins de santé", qui se tiendra à Rome (Italie), le 12 décembre 2023. L'événement est organisé par le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Office national contre la discrimination raciale d'Italie, avec le soutien du Ministère de la Famille, de la Natalité et de l'Égalité des chances et du Ministère de la Santé d'Italie.

c. Plan d'action Arménie

60. Le Secrétariat présente brièvement les derniers développements du projet de coopération "Droits de l'homme et biomédecine II" mené dans le cadre du Plan d'action pour l'Arménie. Il mentionne le cours HELP sur les droits humains dans les soins de santé mentale développé dans ce contexte, ainsi que les différentes activités de formation menées pour les professionnels de la santé, mais aussi les membres du comité national d'éthique et du comité d'éthique de la recherche. Il indique que des activités spécifiques sont également prévues pour la formation des professionnels de la santé originaires du Nagorno Karabakh.

d. Réponses au questionnaire sur la PMA

61. Le Secrétariat présente la version en ligne des réponses au questionnaire sur la procréation médicalement assistée.
62. Le CBDIO se félicite de la publication en ligne des réponses au questionnaire qui donne un aperçu du cadre juridique et des pratiques dans les Etats membres en matière de procréation médicalement assistée.

e. Égalité de genre

63. La rapporteure sur l'égalité de genre, Iuliia Davydova, fait une présentation sur la dimension de genre dans le travail du CBDIO (en annexe V au présent rapport), basée sur sa participation aux formations du Conseil de l'Europe. Les délégations soulignent l'importance de la dimension de genre dans leur travail, notant l'opportunité que cela représentait pour le travail du Comité dans la préparation de son nouveau plan d'action stratégique. Le CBDIO prend note des propositions de la rapporteure sur l'égalité de genre à prendre en compte dans l'élaboration de son programme de travail.

f. Recommandation 2263 (2023) de l'APCE - "Santé mentale et bien-être des enfants et des jeunes adultes"

64. La représentante de l'APCE présente brièvement le contenu de la recommandation.
65. Il est rappelé aux délégations que le Comité des Ministres les a invité à formuler d'éventuels commentaires sur la recommandation 2263 (2023) de l'APCE au plus tard le 12 janvier 2024. **Elles sont invitées à envoyer leurs commentaires avant le 25 novembre 2023.**
66. Compte tenu du délai fixé pour l'envoi des commentaires au Comité des Ministres, le CBDIO convient de confier à son Bureau la tâche de finaliser les commentaires sur la base des remarques qui seront envoyées par les délégations et à la lumière des travaux pertinents menés par le Comité.

X. Dates des prochaines réunions

67. Le CBDIO convient de tenir les prochaines réunions le :
- 5^e réunion plénière : 11-14 juin 2024, à Strasbourg
 - 6^e réunion plénière : 26-29 novembre 2024 (à confirmer), à Strasbourg

XI. Adoption des décisions prises lors de la 4^e réunion plénière

58. Les délégations conviennent d'adopter par procédure écrite le rapport abrégé présenté aux délégations le vendredi 17 novembre 2023. En l'absence d'opposition à la date du lundi 20 novembre 2023, le rapport abrégé est adopté.

Annexe I
Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>
ANDORRA / ANDORRE	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>
ARMENIA / ARMENIE	Izabel ABGARYAN Apologised/Excusée Président du comité d'éthique médicale
AUSTRIA / AUTRICHE	Sabine FASCHING Apologised/Excusée Chancellerie fédérale Secrétariat de la Commission de bioéthique Ulrich PESENDORFER Apologised/Excusé Ministère de la justice et de la juridiction Andreas VALENTIN Membre de la commission de bioéthique
AZERBAÏDJAN / AZERBAÏDJAN	Ismayil S ZULFUGAROV Apologised/Excusé Chef du laboratoire de protéomique Institut de biologie moléculaire et de biotechnologies de l'Académie nationale des sciences d'Azerbaïdjan
BELGIQUE / BELGIQUE	Katrien VAN WOUWE Apologised/Excusée Attachée au service Relations internationales du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Dunja PEJOVIC Apologised/Excusée Coordinateur du Centre régional de développement sanitaire pour la santé mentale en Europe du Sud-Est Ministère des affaires civiles
BULGARIA / BULGARIE	Vihra MILANOVA Apologised/Excusée Chef de clinique psychiatrique Hôpital universitaire Alexandrovska
CROATIA / CROATIE	Vanja NIKOLAC Apologised/Excusée Chef de service, Service d'inspection du sang, des tissus et des cellules Ministère de la santé
CHYPRE / CHYPRE	Zoe KYRIAKIDOU Membre du comité national de bioéthique de Chypre Constantinos N. PHELLAS Apologised/Excusé Président du comité national de bioéthique de Chypre Université de Nicosie

<p>CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE</p>	<p>Tomáš DOLEŽAL Docteur en droit, LL.M., chef du département de droit privé et chef de l'unité de recherche en droit médical et bioéthique Académie tchèque des sciences, Institut de l'État et du droit</p> <p>Hana KONEČNÁ Doctorat, Université de Bohême du Sud à České Budějovice</p>
<p>DENMARK / DANEMARK</p>	<p>Berit Dea HVOLBY Apologised/Excusée Chef de section, Médecine personnalisée, recherche et vie privée Ministère de la santé</p>
<p>ESTONIA / ESTONIE</p>	<p>Aime KEIS Vice-président du Comité national de bioéthique et de recherche sur l'homme Université de Tartu</p>
<p>FINLAND / FINLANDE</p>	<p>Maija MIETTINEN Conseiller ministériel Ministère des affaires sociales et de la santé Secrétaire général, Conseil national consultatif de l'action sociale et de l'éthique des soins de santé (ETENE)</p> <p>Tinja SCHRÖDER Unité des cours et conventions des droits de l'homme Service juridique Ministère des affaires étrangères</p>
<p>FRANCE</p>	<p>Kamyar ASSARI Apologised/Excusé Consultant juridique Sous-direction des droits de l'Homme Direction des affaires juridiques Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères</p> <p>Lucie BOZEC Apologised/Excusée Chargée de mission greffe Bureau bioéthique, éléments et produits du corps humain (PP4) Direction générale de la Santé (DGS) Ministère de la Santé et de la Prévention</p> <p>Fadia DIB Médecin chargé de la procréation, embryologie et génétique humaine Bureau bioéthique, éléments et produits du corps humain (PP4) Direction générale de la Santé (DGS) Ministère de la Santé et de la Prévention</p> <p>Estelle FAUCHARD Apologised/Excusée Rédactrice Bureau du droit des personnes et de la famille Sous-direction du droit civil Direction des affaires civiles et du sceau (DACCS) Ministère de la Justice</p> <p>Jacques MONTAGUT Apologised/Excusé Ancien membre du CCNE</p> <p>Diane RICHARD Apologised/Excusée Bureau du droit des personnes et de la famille Sous-direction du droit civil Direction des affaires civiles et du sceau (DACCS) Ministère de la Justice</p>

GEORGIA / GÉORGIE	<p>Givi JAVASHVILI Chef du département de médecine familiale Université médicale d'État de Tbilissi Président du Conseil national de bioéthique</p>
ALLEMAGNE / ALLEMAGNE	<p>Elmar DOPPELFELD Président honoraire du "Groupe de travail permanent des comités d'éthique de la recherche en Allemagne".</p> <p>Carlo GRIMM Division 611 Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche</p> <p>Ingo HÄRTEL Apologised/Excusé Division 316 Ministère fédéral de la santé</p> <p>Thomas HEINEMANN Université philosophique et théologique de Vallendar (PTHV)</p> <p>Judith MENTGEN Apologised/Excusée Chef de division III A 6 - Droit des assurances ; FIPOL ; CNUDCI ; bioéthique ; diagnostics génétiques Ministère fédéral de la justice</p> <p>Vincent WÄCHTER III A 6 - Droit des assurances ; FIPOL ; CNUDCI ; bioéthique ; diagnostics génétiques Ministère fédéral de la justice</p>
GREECE / GRECE	<p>Andreas KARABINIS Apologised/Excusé Intensiviste, professeur de médecine d'urgence École de médecine d'Athènes Université nationale et kapodistrienne d'Athènes</p> <p>Foteini TZAVELLA Apologised/Excusée Professeur associé Université du Péloponnèse</p>
HONGRIE / HUNGARY	<p>Tamás KARDON Professeur associé, secrétaire du comité d'éthique scientifique et de recherche du Medical Research Council</p>
ICELAND / ISLANDE	<p>Rögvaldur G. GUNNARSSON Apologised/Excusé Conseiller juridique Ministère des affaires sociales</p> <p>Kristín Ninja GUDMUNDSÓTTIR Apologised/Excusée Conseiller juridique Ministère de la santé</p>
IRELAND / IRLANDE	<p>Siobhán O'SULLIVAN Collège royal des chirurgiens</p>
ITALIE / ITALIE	<p>Assunta MORRESI Prof. Associato di Chimica Fisica, Dipartimento di Chimica, Biologia e Biotecnologi Università degli Studi di Perugia (Université des études de Pérouse)</p>

	Laura PALAZZANI Lumsa, Faculté de droit Rome	Apologised/Excusée
LETTONIE / LETTONIE	Signe MEŽINSKA Professeur associé, Faculté de médecine Chercheur principal, Institut de médecine clinique et préventive Université de Lettonie	
LIECHTENSTEIN	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>	
LITHUANIA / LITUANIE	Asta ČEKANAUSKAITĖ Directeur du comité lituanien de bioéthique	
LUXEMBOURG	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>	
MALTE / MALTE	Pierre MALLIA Professeur de médecine familiale, bioéthique et droits des patients, président du comité national d'éthique de la santé, ministère de la santé, président du comité consultatif de bioéthique. Ministère de la santé Coordinateur, Programme de recherche en bioéthique, Université de Malte, Président, Collège maltais des médecins de famille	Apologised/Excusé
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Vadim AFTENE Tête Département général des politiques dans le domaine des services médicaux intégrés Ministère de la santé	
MONACO	Thomas ALTHAUS Médecin de Santé Publique Direction de l'Action Sanitaire	Apologised/Excusé
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Olivera MILJANOVIC MD, PhD, chef du centre de génétique médicale et d'immunologie - centre clinique du Monténégro, maître de conférences en biomédecine, bioéthique, génétique clinique et pédiatrie à la faculté de médecine. Université du Monténégro	
PAYS-BAS / PAYS-BAS	Harrie STORMS Ministère de la santé, du bien-être et des sports Sanne VAN WEEZEL Ministère de la santé, du bien-être et des sports	
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>	
NORWAY / NORVEGE	Anne FORUS Conseiller principal, docteur en biotechnologie et en législation sanitaire Division des services de soins de santé spécialisés Direction norvégienne de la santé	
POLAND / POLOGNE	Mariola GROCHULSKA Département des droits de l'homme Ministère de la Justice	

PORTUGAL	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>
ROMANIA / ROUMANIE	<p>Gheorghe BORCEAN Président de l'Ordre des Médecins et Prof. Ass. à l'Université de Médecine et Pharmacie " Victor Babes" de Timisoara Vice-président du Collège roumain des médecins Spitalul Municipal Caransebes</p> <p>Beatrice Gabriela IOAN Professeur associé Président de la Commission de bioéthique du Collège roumain des médecins Institutul de Medicina Legala</p>
SAN MARINO / SAINT-MARIN	<p>Luisa BORGIA Professeur de bioéthique, Université polytechnique des Marches Président du Comité national de bioéthique</p>
SERBIE / SERBIE	<p>Zvonko MAGIC Directeur de l'Institut de recherche médicale de l'Académie médicale militaire (MMA), professeur de génétique humaine à la faculté de médecine et coprésident du Comité national de bioéthique de la Commission de l'UNESCO en Serbie. Académie serbe des sciences et des arts</p>
SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE DE SLOVAQUIE	<p>Jozef GLASA Institut de pharmacologie et de pharmacologie clinique, Institut d'éthique des soins de santé, Université médicale slovaque de Bratislava ; Institut d'éthique médicale et de bioéthique n.f. ; Comité d'éthique (NEC) Ministère de la santé</p>
SLOVENIA / SLOVÉNIE	<p>Marjeta TERČELJ ZORMAN Apologised 15-17/Excusée 15-17 Vice-président de la Commission nationale d'éthique</p>
SPAIN / ESPAGNE	<p>Carlos M. ROMEO-CASABONA Apologised/Excusé Professeur de droit pénal, Chef Chaire interuniversitaire en droit et génome humain</p>
SUÈDE / SWEDEN	<p>Tesi ASCHAN Conseiller juridique Conseil national de la santé et du bien-être, Socialstyrelsen</p>
SWITZERLAND / SUISSE	<p>Damaris CARNAL Chef de section adjoint Division des affaires internationales</p>
TÜRKIYE / TÜRKIYE	<p>Thon İLBARS Coordinateur d'unité Département du sang et des produits sanguins Direction générale des services de santé Ministère de la santé</p>
UKRAINE	<p>Iuliia DAVYDOVA Professeur, chef du département des grossesses à risque Institut de pédiatrie, d'obstétrique et de gynécologie, membre du comité local de bioéthique</p>

ROYAUME-UNI / ROYAUME-UNI	Mark BALE Conseiller auprès de la Direction de la recherche et de l'évidence scientifique Ministère de la santé et des affaires sociales
--------------------------------------	---

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

CDCJ	Rodrigo RODRIGUEZ Apologised/Excusé Département fédéral de justice et police DF Office fédéral de la Justice OFJ Domaine de direction Droit privé
UNITED NATIONS OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>
EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE	Jim DRATWA Apologised/Excusé Responsable de l'éthique et du secrétariat du GEE Membre du Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA) Commission européenne
CONFERENCE OF INGOS / CONFERENCE DES OINGS	Frank Ulrich MONTGOMERY Apologised/Excusé Comité permanent des médecins européens (CPME) Ruth ALLEN Apologised/Excusée Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS)
CANADA	Peter MONETTE Apologised/Excusé Santé Canada
HOLY SEE / SAINT- SIEGE	Leonardo NEPI
JAPON / JAPON	Tetsushi HIRANO Apologised/Excusé Chargé de mission
MEXIQUE / MEXIQUE	Patricio J. SANTILLAN DOHERTY Apologised/Excusé Commissaire national à la bioéthique Gustavo Fernando OLAIZ BARRAGAN Apologised/Excusé Directeur adjoint chargé des politiques publiques et de la bioéthique Commission nationale de bioéthique
USA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE	Awaiting nomination / Nomination <i>en attente</i>
L'UNESCO	Dafna FEINHOLZ Apologised/Excusée Chef de la section Bioéthique

OCDE / OECD	David WINICKOFF STI/STP	Apologised/Excusé
OMS / OMS	Andreas REIS Co-chef d'unité, Éthique de la santé et gouvernance Recherche pour le département de la santé Division des sciences	

OBSERVERS / OBSERVATEURS

CONFERENCE OF EUROPEAN CHURCHES (CEC) / CONFERENCE DES EGLISES EUROPEENNES (CEC)	Elizabeta KITANOVIC Membre du Groupe de travail	Apologised/Excusée
---	---	---------------------------

INGOS / OINGS

REHABILITATION INTERNATIONAL (RI)	Regina ERNST Secrétaire national du Rotary pour l'Allemagne	Apologised/Excusée
	Carolin KÖNIG (14-15/11) Affaires et relations internationales Assurance sociale allemande contre les accidents (DGUV)	
ASSOCIATION EUROPÉENNE DES PRESTATAIRES DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES (EASPD)	Ferran BLANCO ROS (14-15/11) Responsable de l'Àrea de Projectes i Desenvolupament	
FORUM EUROPÉEN DES PERSONNES HANDICAPÉES (EDF)	John Patrick CLARKE , vice-président du FED Gunta ANCA , présidente du Conseil letton des personnes handicapées Olga KALINA , Présidente du Réseau européen des (ex)usagers et survivants de la psychiatrie	

CONSULTANTS / CONSULTANTES

ROYAUME-UNI / ROYAUME-UNI	Elaine GADD (en ligne le 14/11) Consultant pour le projet de recommandation pour la promotion des mesures volontaires	
	Rumiana YOTOVA (en ligne le 16/11) Consultant pour l'aperçu de la législation et des pratiques en matière de droits des patients	

INVITÉS / INVITATIONS

FINLAND / FINLANDE	Joni KOMULAINEN (15/11) Président du groupe de rédaction sur l'IA dans les soins de santé
	Ritva HALLIA (en ligne le 16/11) Coprésident du groupe de rédaction BIO/ENF-CP sur l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques concernant la participation des enfants au processus décisionnel sur les questions relatives à leur santé

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

<p>PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE</p>	<p>Tanja KLEINSORGE Chef du secrétariat Commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable</p> <p>Anita GHOLAMI Commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable</p> <p>Yulia PERERVA Commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable</p>	<p>Apologised/Excusée</p> <p>Apologised/Excusée</p> <p>Apologised/Excusée</p>
<p>OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / BUREAU DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME</p>	<p>Patricia OTVOS Conseiller</p>	<p>Apologised/Excusée</p>
<p>OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY GENERAL ON MIGRATION AND REFUGEES / BUREAU DE LA REPRESENTANTE SPECIALE AUPRES DE LA SECRETAIRE GENERALE SUR LES MIGRATIONS ET LES REFUGIES</p>	<p>Anne KAYSER Administrateur</p>	<p>Apologised/Excusée</p>
<p>COMMITTEE ON ARTIFICIAL INTELLIGENCE / COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)</p>	<p>Kristian BARTHOLIN Secrétaire</p>	<p>Apologised/Excusé</p>
<p>STEERING COMMITTEE ON ANTI DISCRIMINATION, DIVERSITY AND INCLUSION / COMITE DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITE ET L'INCLUSION (CDADI)</p>	<p>Wolfram BECHTEL Secrétaire</p>	<p>Apologised/Excusé</p>
<p>SEXUAL ORIENTATION AND GENDER IDENTITY UNIT / UNITE ORIENTATION SEXUELLE ET IDENTITE DE GENRE (SOGI)</p>	<p>Eleni TSETSEKOU Chef d'unité</p>	<p>Apologised/Excusée</p>

<p>EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT : COMITE EUROPEEN POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS (CPT)</p>	<p>Hugh CHETWYND Chef de division</p>	<p>Apologised/Excusé</p>
<p>COMITÉ DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL / COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL (T-PD)</p>	<p>Isabelle SERVOZ-GALLUCCI Secrétaire</p>	<p>Apologised/Excusée</p>
<p>COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'ENFANT / COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDENF)</p>	<p>Katrin UERPMANN Secrétaire</p>	<p>Apologised/Excusée</p>
<p>EUROPEAN COMMITTEE ON BLOOD TRANSFUSION / COMITE EUROPEEN (ACCORD PARTIEL) SUR LA TRANSFUSION SANGUINE (CD-P-TS)</p>	<p>Richard FORDE Secrétaire</p>	<p>Apologised/Excusé</p>
<p>EUROPEAN COMMITTEE ON ORGAN TRANSPLANTATION / COMITE EUROPEEN SUR LA TRANSPLANTATION D'ORGANES (CD-P-TO)</p>	<p>Marta LOPEZ-FRAGA Secrétaire</p>	<p>Apologised/Excusée</p>

<p>DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY AND HUMAN DIGNITY - YOUTH POLICY DIVISION / DIRECTION GENERALE POUR LA DEMOCRATIE ET LA DIGNITE HUMAINE - DIVISION DE LA POLITIQUE POUR LA JEUNESSE</p>	<p>Lana COP Secrétaire</p> <p style="text-align: right;">Apologised/Excusée</p>
<p>SERVICE DROITS DE L'HOMME, JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE, ACTIVITÉS NORMATIVES - DIVISION DROITS DE L'HOMME ET BIOMÉDECINE / SERVICE DES ACTIVITES NORMATIVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME, JUSTICE ET COOPERATION JURIDIQUE - DIVISION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BIOMEDECINE</p>	<p>Laurence LWOFF Secretary of the CDBIO / <i>Secrétaire du CDBIO</i> Tel : +33 (0) 388 41 22 68, Email : laurence.lwoff@coe.int</p> <p>Lee HIBBARD Administrator / <i>Administrateur</i> Tel : +33 (0) 388 41 31 04, Email : lee.hibbard@coe.int</p> <p>Lorenzo MONTRASIO (en ligne) Scientific Administrator / <i>Administrateur scientifique</i> Tel : +33 (0) 390 21 61 87, Email : Lorenzo.montrasio@coe.int</p> <p>Aurélie PASQUIER Administrator / <i>Administratrice</i> Tel : +33 (0) 390 21 52 75, Email : aurelie.pasquier@coe.int</p> <p>Catherine FORNE Assistant / <i>Assistante</i> Tel : +33 (0) 388 41 22 20, Email : catherine.forne@coe.int</p> <p>Laura HENNINGER (en ligne) Assistant / <i>Assistante</i> Tel : +33 (0) 388 41 30 05, Email : laura.henninger@coe.int</p> <p>Tatiana WINTER (en ligne) Assistant / <i>Assistante</i> Tel : +33 (0) 388 41 33 67, Email : tatiana.winter@coe.int</p>
<p>INTERPRETING, TRAVEL, EVENTS AND MULTIMEDIA DEPARTMENT (ITEM) / SERVICE DE L'INTERPRETATION, DES VOYAGES, DES EVENEMENTS ET DU MULTIMEDIA (ITEM)</p>	<p>Corinne McGEORGE (14-17/11)</p> <p>Claudine PIERSON (14-17/11)</p> <p>Lucie DE BURLET-SUTER (14-15/11)</p>

Annexe II
Ordre du jour

Mardi 14 novembre 2023 (09.00-17.30)

[Conférence “ Promouvoir l’autonomie dans les soins de santé mentale”](#)

Mercredi 15 novembre 2023 (09.00-12.30 / 14.00-17.30)

1. Adoption de l’ordre du jour

- Les nouveaux membres du CDBIO sont invités à se présenter
- Rappel des principales décisions à prendre au cours de la réunion

2. Projet de Recommandation sur le respect de l’autonomie dans les soins de santé mentale

Objectif : Accord pour le lancement d’une consultation sur le projet de Recommandation

- Examen du projet de Recommandation révisé par le Bureau
- Accord pour le lancement d’une consultation sur le projet de Recommandation

3. Intelligence artificielle et biomédecine

Objectif : Indications destinées au Groupe de rédaction pour la poursuite de l’élaboration du rapport

- Examen d'un projet de rapport révisé
- Examen d'une éventuelle consultation ciblée sur le projet de rapport

9a. Forum de la jeunesse (Si nécessaire, continuation vendredi)

Objectif : Présentation du rapport de la rapporteure sur le Forum pilote de la jeunesse – Éléments clés pour la préparation du Forum de la jeunesse 2025

- Présentation de son rapport par Tesi Aschan, rapporteure :
 - Première partie sur la discussion sur l'IA dans les soins de santé
 - Seconde partie sur le processus de planification et d'organisation
- Discussion sur les éléments clés pour la préparation du Forum de la jeunesse 2025

Jeudi 16 novembre 2023 (09.00-12.30 / 14.00-17.30)

4. Aperçu de la législation et des pratiques relatives aux droits des patients

Objectifs : Examen et analyse des réponses au questionnaire, en vue de leur publication

- Présentation de l'analyse par le Dr Rumiana Yotova et discussion sur le document
- Décision sur les prochaines étapes :
 - présentation au CM et publication
 - considération dans le cadre de l'exercice de l'horizon scanning

5. Accès équitable aux traitements et technologies innovants et appropriés dans le domaine des soins de santé

Objectif : Orientations pour la poursuite de l'élaboration du projet de document de travail

- Présentation du document de discussion et de la note du Bureau
- Décisions sur les prochaines étapes

6. Guide concernant la participation des enfants au processus décisionnel sur les questions relatives à leur santé

*Objectif : **Adoption** du guide (son adoption par le CDENF figure également sur l'agenda de leur réunion plénière la même semaine)*

- Présentation du projet final révisé à la lumière des commentaires reçus des délégations du CDENF et du CDBIO
- Sous réserve de l'adoption du guide, lancement du guide, de son éventuelle traduction dans des langues non officielles et élaboration de documents connexes

Vendredi 17 novembre 2023 (9.00-12.30)

7. Préparation d'un nouveau plan d'action stratégique (SAP II)

Objectif : Accord sur la méthodologie de l'horizon scanning

- Examen de la proposition faite par le Groupe de préparation de l'horizon scanning en vue de son approbation

8. Elections du Bureau

Objectif : Election à la Présidence et à la Vice-Présidence

Election d'un nouveau membre du Bureau pour un mandat de deux ans renouvelable

Les candidatures devront parvenir par écrit au Secrétariat au plus tard le mercredi 15 novembre 2023 à 14h00.

9. Divers

a. Forum pilote de la jeunesse (*Si nécessaire, continuation*)

b. Guide CDBIO sur la littéracie en santé

Objectif : Information sur le lancement du guide - organisé avec le soutien et la coopération du Ministère de la famille, de la natalité et de l'égalité des chances et du Ministère de la santé italien - qui se tiendra à Rome, le 12 décembre 2023

c. Plan d'action Arménie II

Objectif : Information sur le projet de coopération Droits humains et Biomédecine II

d. Réponses au questionnaire sur la PMA

Objectif : Présentation de la version en ligne des réponses

e. Égalité de genre

Objectif : Brève présentation des propositions par le rapporteur du CDBIO sur l'égalité de genre

f. Recommandation 2263 (2023) de l'APCE - "Santé mentale et bien-être des enfants et des jeunes adultes"

Objectif : Confier au Bureau la préparation des commentaires sur la Recommandation à la lumière des travaux pertinents du CDBIO et des remarques formulées par les délégations au CDBIO

10. Dates des prochaines réunions

- 5^e réunion du CDBIO : 11-14 juin 2024, Strasbourg
- 6^e réunion du CDBIO : [26-29 novembre 2024], Strasbourg

11. Adoption des décisions prises par le CDBIO lors de sa 4^e réunion

Objectif : Approbation du rapport de réunion abrégé

POINTS A TRAITER UNIQUEMENT PAR ECRIT

	<p>12. Développements dans le domaine de la bioéthique</p> <p>Les délégations, y compris les observateurs, sont invitées à envoyer les informations par écrit.</p> <ol style="list-style-type: none">Développements dans les Etats membres et les autres EtatsDéveloppements dans les organisations internationalesDéveloppements dans les autres instances du Conseil de l'EuropeDéveloppements à la Cour européenne des Droits de l'Homme
	<p>13. Etat des signatures et des ratifications de la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, du Protocole portant interdiction du clonage d'êtres humains, du Protocole relatif à la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine, du Protocole relatif à la recherche biomédicale et du Protocole relatif aux tests génétiques à des fins médicales</p>
	<p>14. Coopération avec d'autres comités</p> <ol style="list-style-type: none">Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH)Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO)Comité européen sur la transfusion sanguine (CD-P-TS)Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD)Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)Comité directeur pour la Coopération juridique (CDCJ)

Annexe III

Présentation PowerPoint de Rumiana Yotova



Report on the
Replies to the Quest

Annexe IV

Déclaration du ministère de la santé de la République slovaque sur le Guide pour la participation des enfants aux décisions concernant leur santé



Declaration of the
Slovak Delegation a

Commentaire révisé du ministère de la santé de Türkiye sur le Guide de la participation des enfants aux décisions concernant leur santé



Commentary of the
Republic of Türkiye

Annexe V

Présentation de Iuliia Davydova, Rapporteure pour l'égalité de genre



Gender_equality_pr
esentation.pptx